

COMMUNE DE MOUGUERRE - Séance du Conseil Municipal en date du 06 mars 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DES
 PYRÉNÉES ATLANTIQUES
 COMMUNE DE
 MOUGUERRE

Date de la convocation :
 Vendredi 28 février 2025
Date d'affichage :
 Vendredi 28 février 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUGUERRE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le six du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roland HIRIGOYEN, Maire.

Elu(e)s présent(e)s : M. HIRIGOYEN, Maire (présent, à l'exception des délibérations n°4, 5 et 9), Mesdames BERNATETS, BOQUET, DESRAMÉ, DURQUETY, HIRIGOYEN, JUZAN-AUBERT, PICARD, PINTO DA SILVA et VERDOT et Mrs ETCHEBARNE, EYHARTS, GODIN, HARISMENDY, PAILLAUGUE, SAVALOIS, SIMAO et URRUTY.

Absent(e)s ayant donné procuration : Madame GAUVRIT à Madame VERDOT, Madame LABORDE à Madame PICARD, Monsieur GARNIER à Madame BOQUET et Monsieur OLCOMENDY à Monsieur PAILLAUGUE.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames ELISSALDE, HARAN et MENDES-LANGOT, Messieurs CURUTCHET, JEANNEAU et SUHARRART.
 Secrétaire de séance : Madame DESRAMÉ.

Objet de la délibération n°2025-03-06-06 :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Classification : 7-1

Acte rendu exécutoire après dépôt au contrôle de légalité le 07 mars 2025 et publication ou notification du 07 mars 2025

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Son organisation constitue une formalité substantielle (article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales) destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge.

Avec l'adoption du référentiel M57, la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant l'examen du budget de la commune.

Afin d'appréhender au mieux les conditions d'élaboration du budget primitif, le rapport présenté doit permettre au conseil municipal d'être informé de l'évolution des données économiques nationales et des orientations de l'État pour le secteur public local, de prendre connaissance de la situation financière de la Commune, d'avoir une première approche des équilibres budgétaires envisagés et de connaître l'évolution attendue des grands postes de recettes et de dépenses. Il doit exposer les engagements pluriannuels envisagés et éclairer l'assemblée délibérante sur la structure et la gestion de la dette.

Les chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du budget primitif 2025 le 20 mars prochain.

En application de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe »), le rapport d'orientations budgétaires doit être transmis au préfet du département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale auquel adhère la commune, publié et mis en ligne sur le site de la collectivité.

I. Eléments de contexte

1. Contexte international

L'économie mondiale affiche une croissance modérée, influencée par des tensions géopolitiques persistantes et des politiques monétaires restrictives. Selon les projections du Fonds Monétaire International (FMI) en janvier 2025, le Produit Intérieur Brut (PIB) mondial devrait croître de **3,3 % en 2025**, un taux stable par rapport à 2024, mais inférieur à la moyenne historique de 3,7 % observée entre 2000 et 2019.

Cette dynamique est affectée par plusieurs facteurs, notamment les tensions commerciales persistantes, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et une inflation encore présente dans plusieurs économies avancées. L'inflation mondiale devrait toutefois diminuer pour atteindre **4,2 % en 2025** et **3,5 % en 2026**, se rapprochant ainsi des cibles fixées par les banques centrales.

L'économie chinoise, traditionnellement un moteur de la croissance mondiale, connaît un ralentissement de son expansion. La Banque mondiale prévoit une croissance de **4,6 % en 2025** et de **4,1 % en 2026**, en baisse par rapport aux années précédentes, en raison de la faiblesse de la demande intérieure et des défis structurels, notamment dans le secteur immobilier.

Parallèlement, l'économie américaine affiche une résilience notable. Le FMI a révisé à la hausse ses prévisions, anticipant une croissance de **2,8 % en 2024** et de **2,2 % en 2025**, soutenue par une consommation robuste et des investissements soutenus.

2. Contexte européen et national

La zone euro continue de faire face à des défis économiques, avec une croissance projetée à **0,9 % en 2025**, selon les estimations de la Banque de France. Cette faiblesse est attribuée à des difficultés économiques en Allemagne et en Italie, ainsi qu'à une demande intérieure atone.

Pour soutenir l'activité économique, la Banque Centrale Européenne (BCE) a amorcé une politique monétaire plus accommodante, incluant une baisse progressive de ses taux directeurs, après une période de resserrement visant à maîtriser l'inflation.

En France, la croissance économique est également modérée. La Banque de France prévoit une augmentation du PIB de **0,9 % en 2025**, révisant à la baisse ses précédentes estimations.

Plusieurs facteurs contribuent à cette situation :

- **Consommation des ménages** : Bien que l'inflation soit en diminution, passant de **2 % en 2024** à **1,6 % en 2025**, la consommation reste freinée par une épargne de précaution élevée et une confiance limitée des ménages.
- **Investissement des entreprises** : Les incertitudes politiques et budgétaires, notamment liées à la situation gouvernementale, pèsent sur les décisions d'investissement, entraînant une prévision de recul de **0,2 % en 2025**.
- **Dette publique** : La dette publique continue d'augmenter, atteignant **114,7 % du PIB en 2025**, reflétant les défis persistants en matière de finances publiques.

3. Impact de la Loi de Finances 2025 sur les Finances Communales

La loi de finances pour 2025 a été adoptée définitivement par le Parlement français le 6 février 2025, après un vote au Sénat. Elle a été promulguée par le Président de la République le 14 février 2025 et publiée au Journal officiel le 15 février 2025.

Cette adoption est intervenue après une période de débats parlementaires prolongés et l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution par le gouvernement pour faire passer le budget en l'absence de majorité parlementaire.

En raison de ces délais, une loi spéciale avait été mise en place le 20 décembre 2024 pour assurer la continuité des services publics jusqu'à l'adoption définitive de la loi de finances pour 2025.

La loi de finances pour 2025 introduit plusieurs mesures ayant des répercussions significatives sur les finances des communes.

Parmi celles-ci :

- **Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO)**

Ce mécanisme vise à prélever **1 milliard d'euros** sur les recettes fiscales des collectivités territoriales en 2025, dont **500 millions d'euros** pour le bloc communal. Le DILICO concerne environ **2 100 collectivités**, incluant des communes et des intercommunalités. Le prélèvement, ne pouvant excéder **2 % des recettes**, est modulé en fonction de la capacité contributive de chaque collectivité, évaluée par un indice synthétique tenant compte du potentiel financier et du revenu par habitant. Le texte prévoit que les trois années suivant la mise en réserve et dans la limite de la contribution pour l'année en cours, le produit des contributions est reversé, à hauteur d'un tiers par an et dans la limite des contributions de l'année en cours, aux communes et aux intercommunalités, pour 10 % par abondement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et pour 90 % entre les collectivités contributrices, au prorata de leur contribution.

- **Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Initialement, le projet de loi de finances prévoyait une réduction du taux de compensation du FCTVA, passant de **16,40 % à 14,85 %**, ainsi que l'exclusion des dépenses de fonctionnement de son assiette éligible. Cependant, après débats parlementaires, ces modifications ont été abandonnées, maintenant ainsi le taux de compensation du FCTVA à son niveau antérieur.

- **Revalorisation des bases fiscales**

Les bases fiscales, servant de référence au calcul des impôts locaux, seront revalorisées de **1,7 % en 2025**. Cette augmentation, inférieure à celles des années précédentes (3,4 % en 2022, 7,1 % en 2023, 3,9 % en 2024), est principalement due au ralentissement de l'inflation.

- **Augmentation des taux de cotisation à la CNRACL**

La loi prévoit une hausse progressive des taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) sur une période de quatre ans, totalisant une augmentation de **12 points**. Cette mesure vise à rééquilibrer le régime de retraite des agents titulaires des collectivités locales. Pour les communes, cette augmentation se traduira par une hausse des charges de personnel, impactant ainsi leur budget de fonctionnement.

- **Réduction du fonds vert et de la DSIL**

Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025 et les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

4. Contexte budgétaire local

Le résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement s'élève à 1 098 522.03 € auquel il faut rajouter l'excédent de clôture 2023 de 401 494.29 € soit un résultat excédentaire de fonctionnement 2024 de 1 500 016.32 € (contre 1 601 494.29 € en 2023)

Ce montant sera ventilé de la manière suivante :

- **1 011 172,12 €** affectés à la section de fonctionnement (002),
- **488 844,20 €** affectés à la section d'investissement (1068) (besoin de financement global sur restes à réaliser 2024).

La gestion rigoureuse des dépenses et l'optimisation des recettes ont permis de maintenir un équilibre budgétaire sain, tout en dégagant une capacité d'autofinancement nécessaire.

- **L'exécution budgétaire 2024 :**

La guerre en Ukraine, déclenchée en février 2022, a provoqué une crise énergétique mondiale, entraînant une hausse significative des prix du gaz, de l'électricité et du pétrole. Cette situation a eu des répercussions directes sur les finances de nombreuses collectivités, y compris la nôtre.

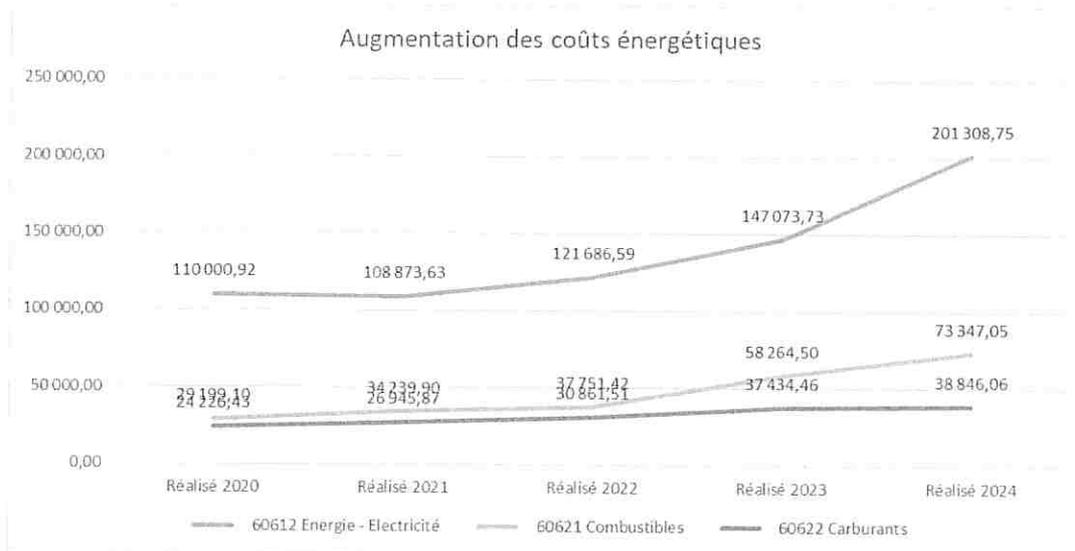
En 2024, la collectivité a subi une augmentation notable de ses dépenses énergétiques. Cette hausse est principalement due à la flambée des prix de l'énergie résultant des tensions géopolitiques en Europe de l'Est. Les tarifs du gaz et de l'électricité ont atteint des niveaux historiquement élevés, impactant lourdement le budget alloué aux fluides.

COMMUNE DE MOUGUERRE - Séance du Conseil Municipal en date du 06 mars 2025

Par ailleurs, en 2024, EDF a procédé à la réémission de factures concernant l'année 2023, pour un montant total de 61 306,77 €. Cette régularisation a entraîné une augmentation de 36,88 % des dépenses enregistrées sur le compte 60612 entre 2023 et 2024. Cette situation s'explique par des ajustements nécessaires suite à des estimations initiales inférieures à la consommation réelle. Il est important de noter que, conformément à la réglementation, les fournisseurs d'énergie disposent d'un délai maximal de 14 mois pour émettre une facture de régularisation.

En contrepartie de ces facturations supplémentaires, des avoirs ont été enregistrés sur les recettes de fonctionnement pour un montant de 46 091,01 €.

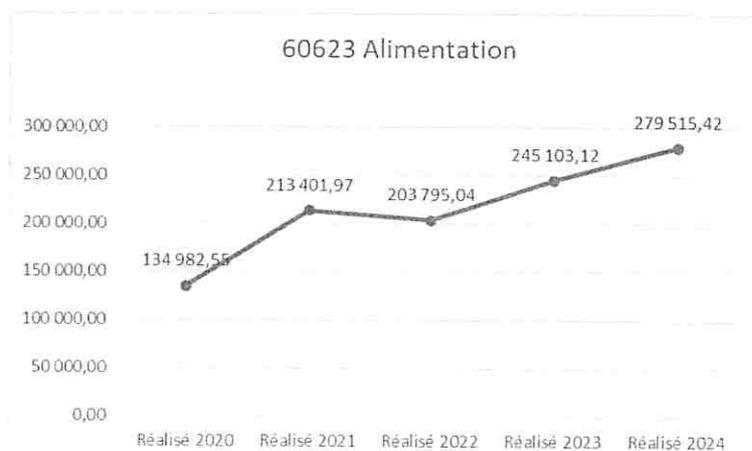
Ces événements ont conduit à une pression accrue sur le budget communal, nécessitant une décision budgétaire modificative de 80 000 € sur le chapitre 11 en décembre 2024.



En 2025, la hausse va ralentir sans garantie, toutefois, de retour aux niveaux d'avant crise.

En 2024, les prix des produits alimentaires en France ont connu des variations notables. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'inflation alimentaire a poursuivi son ralentissement entamé au printemps 2023, passant de +0,8 % sur un an en juin 2024 à +0,3 % en décembre 2024.

Cependant, cette tendance générale masque des disparités significatives entre les différentes catégories de produits. Par exemple, l'huile d'olive a enregistré une flambée de son prix de 28,3 % en 2024, principalement en raison de conditions climatiques défavorables dans les régions productrices. De même, le chocolat a connu une augmentation de 10,3 % sur la même période.



Sur ces postes de dépenses, ce sont des charges non prévisibles qui ont grevé les comptes et ce qui a occasionné une augmentation de 11.89% du chapitre 011 « charges à caractère général ».

COMMUNE DE MOUGUERRE - Séance du Conseil Municipal en date du 06 mars 2025

Les dépenses de personnel n'ont été majorées que de 0.73% de 2023 à 2024 malgré le glissement vieillesse technicité car les effectifs ont baissé (4 agents en arrêts de travail pour longue maladie qui sont arrivés en fin de droit et partis à la retraite ; deux postes d'encadrant intermédiaire n'ont pas été remplacés, un agent de catégorie B et un agent de maîtrise ; une réorganisation en interne a été effectuée pour faire face à ces départs).

Enfin, dans l'ensemble des autres postes du budget de la commune, aucune dépense n'a diminué. En effet, les fournisseurs de la collectivité répercutent eux-mêmes les charges qu'ils ont à supporter.

Les recettes de fonctionnement ont évolué en 2024 dans des proportions susceptibles de financer les dépenses de fonctionnement et les investissements supplémentaires de la collectivité.

L'augmentation des recettes fiscales (essentiellement liée à la progression des bases) a permis de générer 260 483 € de produits complémentaires par rapport à 2023 (+ 8.82 %).

Par contre, la taxe additionnelle aux droits de mutation qui était de 345 817.53 € en 2023 n'est que de 257 266 € en 2024 soit environ moins 88 000 €.

- **Les soldes intermédiaires de gestion**

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Recettes réelles de fonctionnement	5 652 850,00 €	5 942 170,00 €	6 006 714,00 €	6 191 639,00 €	6 305 451,00 €	6 591 467,17 €	6 848 399,29 €	7 290 435,94 €	
									variation sur la période 2017/2024
									29%
									variation 2022/2023
									4%
									variation 2023/2024
									6%
									moyenne 3,62%/an
Dépenses réelles de fonctionnement	4 099 191,00 €	4 522 186,00 €	4 621 225,00 €	4 482 003,00 €	4 902 011,05 €	5 238 320,98 €	5 421 247,02 €	5 832 689,86 €	
									variation sur la période 2017/2024
									42%
									variation 2022/2023
									3%
									variation 2023/2024
									8%
									moyenne 5,25%/an

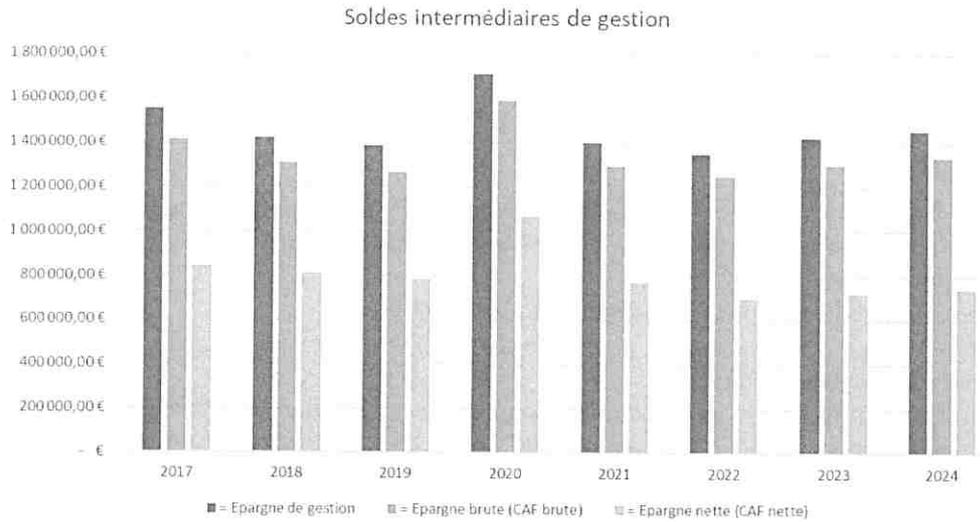
Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée

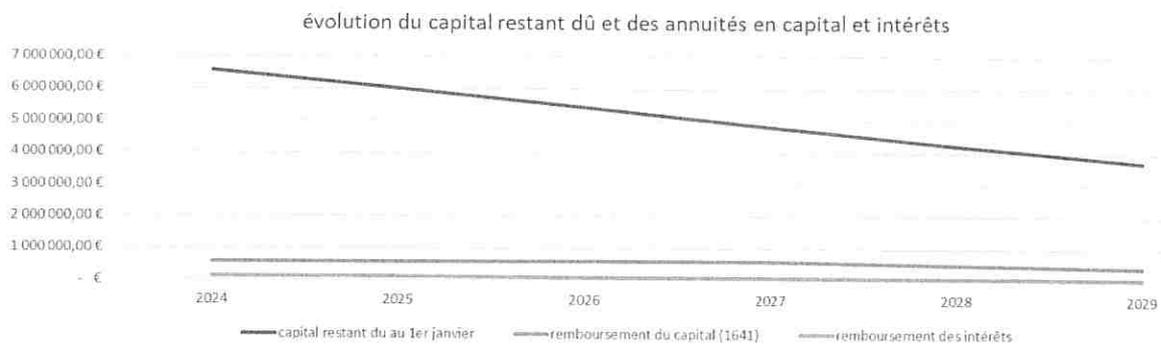
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
= Epargne de gestion	1 553 659,00 €	1 419 984,00 €	1 385 489,00 €	1 709 636,00 €	1 403 439,95 €	1 353 146,19 €	1 427 152,27 €	1 457 746,08 €
- intérêts de la dette	140 197,00 €	110 243,00 €	119 037,00 €	119 819,00 €	104 095,00 €	101 241,00 €	124 207,40 €	122 304,60 €
= Epargne brute (CAF brute)	1 413 462,00 €	1 309 741,00 €	1 266 452,00 €	1 589 817,00 €	1 299 344,95 €	1 251 905,19 €	1 302 944,87 €	1 335 441,48 €
- remboursement du capital	570 515,00 €	497 517,00 €	480 538,00 €	517 544,00 €	524 600,00 €	553 772,00 €	578 345,66 €	593 789,05 €
= Epargne nette (CAF nette)	842 947,00 €	812 224,00 €	785 914,00 €	1 072 273,00 €	774 744,95 €	698 133,19 €	724 599,21 €	741 652,43 €
Encours de la dette (au 01/01/N+1)	6 213 728,00 €	7 527 703,00 €	7 697 165,00 €	7 179 621,00 €	6 655 021,00 €	6 823 215,00 €	6 566 311,89 €	5 993 965,78 €
Epargne brute	1 413 462,00 €	1 309 741,00 €	1 266 452,00 €	1 589 817,00 €	1 299 344,95 €	1 251 905,19 €	1 302 944,87 €	1 335 441,48 €
Epargne brute / RRF	25,00%	22,04%	21,08%	25,68%	20,61%	18,99%	19,03%	18,32%
Encours brut / Epargne brute (en année)	4,40	5,75	6,08	4,52	5,12	5,45	5,04	4,49

COMMUNE DE MOUGUERRE - Séance du Conseil Municipal en date du 06 mars 2025



Le taux d'épargne brute représente la solvabilité budgétaire : elle est bonne si ratio > à 15% ce qui est le cas de la commune (elle est convenable entre 9 et 14% et mauvaise si < à 8%).
 Notre délai de désendettement est également tout à fait satisfaisant (largement inférieur à 8 ans, seuil déjà considéré comme correct).

exercices	2024	2025	2026	2027	2028	2029
capital restant du au 1er janvier	6 566 311,89 €	5 993 965,78 €	5 411 783,56 €	4 819 560,00 €	4 223 730,01 €	3 714 942,45 €
remboursement du capital (1641)	572 346,10 €	582 182,22 €	592 223,55 €	595 829,96 €	508 787,54 €	424 829,41 €
remboursement des intérêts	122 304,60 €	111 720,80 €	101 022,63 €	90 105,21 €	78 826,33 €	67 667,04 €



COMMUNE DE MOUGUERRE - Séance du Conseil Municipal en date du 06 mars 2025

II. Les orientations budgétaires 2025

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les impôts directs locaux : L'actualisation des bases fiscales se fait à partir du taux d'inflation calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Elle est estimée pour 2025 à 1,7 %.

Le produit fiscal en 2025 est estimé pour la commune à 3 243 083 €.

Concernant les autres ressources fiscales :

- La Taxe additionnelle sur les droits de mutation est estimée à 250 000 €, en diminution de 50 K€ par rapport au BP 2024 compte tenu des recettes 2025 de 257 266 €. Le niveau de recettes dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier qui après avoir connu une baisse importante des ventes semble être dans une phase de transition.
- L'attribution de compensation : Le montant de l'attribution de compensation notifié pour 2024 reste identique à celui de 2024 soit 1 579 543 €.
- Le fonds national de garantie individuel de ressources (FNGIR) a un montant quasi constant depuis sa création en 2011 soit 215 695 €.

Les dotations :

- La Dotation Globale de Fonctionnement : Lors du vote de la loi de finances 2025, début février 2025, une hausse de 150 millions de la DGF a été retenue. En attendant les notifications de la Préfecture, la commune propose d'inscrire de manière prudentielle le même montant que 2024 soit 22 104 €.
- La dotation nationale de péréquation : même montant que 2024 soit 92 037 €.
- La dotation de compensation d'exonération de la réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) : une diminution de 18% est prévue par rapport à 2024 soit un produit 86 878 € au lieu de 105 949 € en 2024.
- Dotation de Compensation au titre des exonérations de taxes foncières : même montant inscrit que le réalisé 2024 soit 234 059 €.
- Enfin une dotation pour les titres sécurisées est versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement de demandes de passeports et de cartes nationales, ce qui est le cas depuis le 1^{er} janvier 2024 : le produit sera de 9 500 €.

Les « Produits des services » : de manière prudentielle il est prévu un produit de 780 740 €.

A ce jour le BP2025, pour les grandes masses des recettes de fonctionnement, est donc le suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023			Année 2024			Budget primitif 2025	
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.	Propositions Nouvelles	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	586 911,00	784 841,96	134	806 078,00	821 804,50	102	780 740,00	-3,1
73 - Impôts et taxes	5 211 424,00	5 331 700,73	102	1 795 238,00	1 828 783,96	102	1 795 238,00	0,0
731 - Impositions directes				3 719 643,00	3 685 057,51	99	3 699 951,00	-0,5
74 - Dotations et participations	597 961,52	452 340,33	76	459 538,80	515 898,57	112	463 295,98	0,8
75 - Autres produits de gestion courante	28 850,00	30 699,51	106	31 000,00	85 039,00	274	46 745,00	50,8
76 - Produits financiers	3,40	5,44	160	5,44	8,16	150	8,16	50,0
77 - Produits spécifiques	8 000,00	45 541,01	569		2 855,92			
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov		219,06						
013 - Atténuations de charges	180 000,00	248 816,76	138	210 000,00	353 844,24	168	207 500,00	-1,2
002 - Excédent de fonctionnement reporté	511 682,72	511 682,72	100	401 494,29	401 494,29	100	1 011 172,12	151,9
Total recettes réelles	7 124 832,64	7 405 847,52	104	7 422 997,53	7 694 786,15	104	8 004 650,26	7,8
Total recettes d'ordre	72 000,00	5 000,00	7	32 000,00	2 000,00	6	24 000,00	-25,0
Total recettes de fonctionnement	7 196 832,64	7 410 847,52	103	7 454 997,53	7 696 786,15	103	8 028 650,26	7,7

COMMUNE DE MOUGUERRE - Séance du Conseil Municipal en date du 06 mars 2025

2. Les dépenses réelles de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement seront à nouveau sensiblement impactées en 2025 en raison de l'inflation constatée ces derniers mois ainsi que des mesures en faveur des agents de la collectivité.

Les charges à caractère général constituent l'essentiel des dépenses d'activités des services communaux. Le total des inscriptions budgétaires sur ce chapitre en 2025 sera à nouveau impacté par l'inflation constatée ces derniers mois avec un impact direct sur les dépenses comprises dans ce chapitre.

Les coûts énergétiques devraient se stabiliser dans l'ensemble, et il est donc prévu 310 000 € de dépenses. Quant aux dépenses d'alimentation, elles devraient atteindre 280 000 € en 2025

Les « Charges de personnel » augmenteront de 4% par rapport au BP2024.

Cela se justifie par les mesures réglementaires et les éléments suivants :

- Le BP 2025 intègre tout d'abord la prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT) correspondant aux évolutions automatiques de carrière pour les agents de la collectivité.
- L'Augmentation de 3 points du taux de cotisation employeur de la CNRACL (passage de 31.65% à 34.65% au 1er janvier 2025 soit 15 000,00 € de plus,
- L'Augmentation d'1 point du taux de cotisation employeur URSSAF des agents affiliés à la CNRACL (passage de 8.88% à 9.88% au 1er janvier 2025) soit 3 000,00 € de plus,
- L'Augmentation de la participation employeur à la prévoyance soit 2 400,00 €
- La Cotisation pour l'assurance du personnel (en fonction de la masse salariale) soit 22 000,00 €
- Le Remplacements des arrêts de travail longs soit 25 000,00 €
- Le versement de l'ARE l'allocation de retour à l'emploi pour certains agents soit 7 000,00 €
- L'organisation du Recensement en 2025 : 1 coordinatrice communale et 11 agents recenseurs pour 65 000,00 €
- L'Augmentation des charges du fait de l'augmentation de la masse salariale soit 25 000,00 €.

NB : Il est à noter, par ailleurs, des remboursements en recettes à l'article 6419.

Compte tenu des éléments du budget primitif 2025 il en ressort à ce jour les grandes masses prévisionnelles suivantes pour la section des dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023			Année 2024			Budget primitif 2025	
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.	Propositions Nouvelles	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	1 497 352,00	1 404 086,34	94	1 578 387,21	1 571 012,88	100	1 670 200,00	5,8
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	696 990,00	695 707,68	100	801 050,00	814 137,93	102	883 700,00	10,3
61 - SERVICES EXTERIEURS	442 714,00	421 761,09	95	466 203,21	431 746,68	93	509 600,00	9,3
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	336 148,00	268 147,49	80	295 534,00	309 425,56	105	259 400,00	-12,2
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL	21 500,00	18 470,08	86	15 600,00	15 702,71	101	17 500,00	12,2
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 479 028,05	3 477 101,90	100	3 592 615,00	3 502 440,40	97	3 736 800,00	4,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	10 000,00	10 476,52	105	7 500,00	4 011,26	53	7 500,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL	84 226,00	84 467,56	100	96 588,00	88 983,40	92	95 000,00	-1,6
64 - CHARGES DE PERSONNEL	3 384 802,05	3 382 157,82	100	3 488 527,00	3 409 445,74	98	3 634 300,00	4,2
014 - Atténuations de produits	1 152,00	1 152,00	100	137 500,00	135 143,62	98	204 240,00	48,5
65 - Autres charges de gestion courante	612 370,00	538 906,78	88	635 691,00	594 257,13	93	590 055,00	-7,2
66 - Charges financières	124 207,40	124 207,40	100	119 628,11	119 627,35	100	110 800,00	-7,4
67 - Charges spécifiques	21 800,00	14 925,97	68	2 000,00	755,20	38	2 000,00	0,0
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciatio	2 000,00			33 932,00	29 835,83	88	32 222,00	-5,0
Total dépenses réelles	5 743 998,42	5 560 380,39	97	6 099 753,32	5 953 072,41	98	6 346 317,00	4,0
Total dépenses d'ordre	1 452 834,22	248 972,84	17	1 355 244,21	243 697,42	18	1 682 333,26	24,1
Total dépenses de fonctionnement	7 196 832,64	5 809 353,23	81	7 454 997,53	6 196 769,83	83	8 028 650,26	7,7

Soit un virement à la section de fonctionnement estimé à **1 442 333,26 €**.

COMMUNE DE MOUGUERRE - Séance du Conseil Municipal en date du 06 mars 2025

3. L'investissement :

Le programme d'investissement pour 2025 s'élève à la somme 3.9 M€ avec la répartition suivante :

- Pour les investissements récurrents :

Dépenses : 1 109 572,65 €

Recettes : 26 719,70 €

Cela concerne les opérations suivantes :

DEPENSES		2025			RECETTE S	2025		
		RAR2024	propositions 2025	BP2025		I - INVESTISS	RAR	propositions 2025
I - INVESTISSEMENTS RECURRENTS								
274	Achat matériels divers	4 557,36	130 492,00	132 007,36	274			
298	Acquisition foncière	3 044,00	1 500,00	3 044,00	298			
312	Equipements EJS	0,00	6 441,00	6 440,36	312	9 000		9 000
322	sécurité incendie	0,00	0,00	0,00	322			
327	Matériel informatique et téléphonique	0,00	8 590,00	8 590,00	327			
330	Travaux sur bâtiments (hors écoles)	216 592,45	123 682,00	323 892,45	330			
344	Travaux forestiers	957,00	10 271,00	11 257,00	344			
353	Programme voirie	118 364,64	291 720,00	371 764,64	353		17 719,70	17 720
388	Gestion différenciée des espaces verts et mobilier urbain	2 558,01	75 528,00	78 558,01	388			
389	Aménagement avenue du Baigura			0,00	389			
398	Ecoles publiques	2 870,40	16 140,00	4 010,40	398			
399	Véhicules	0,00	35 000,00	35 000,00	399			
360	Extension PC	0,00	0,00	0,00	360			
401	Logiciel RH - NTIC		5 000,00	5 000,00	401			
404	Accessibilité	18 345,60	31 000,00	49 345,60	404			
406	Chemin de Pagadoï	4 419,19	2 500,00	6 919,19	406			
TOTAL		371 708,65	737 864,00	1 109 572,65		9 000,00	17 719,70	26 719,70

- Pour les projets de la mandature :

- 2 814 841,52 € en dépenses

- 1 225 053,24 € de recettes

II - PROJETS MANDATURE		RAR	Propositions 2025		RECETTE II -	RAR	propositions 2025		BP2025
355	HIRIBARNEA	1 680,00	20 000,00	21 680,00	355				
395	SCDECI	16 015,32	35 200,00	51 215,32	395	9 533,02	11 359,15	20 892,17	
400	Mobilité douce	20 870,83	0,00	20 870,83	400	0,00	0,00	0,00	
402	Eglise Saint Jean Baptiste	226 086,37	40 691,00	266 586,37	402	154 460,00	20 000,00	174 460,00	
405	Chemin Larretxea	372 555,22	76 559,00	449 425,22	A P 405		268 250,00	268 250,00	
408	Chemin de Cigaro	36 112,00	0,00	36 112,00	408			0,00	
329/409	Extension, enfouissement divers Eclairage public et autres réseaux (hors PC - hors entretien et gros entretien EP SDEPA)	83 507,05	95 000,00	163 507,05	329/409			0,00	
410	Rénovation énergétique école du Bourg	124 635,60	1 128 170,00	1 252 155,60	A P 410	592 651,17	168 799,90	761 451,07	
412	extension cimetière		82 535,00	0,00	412			0,00	
415	Création arrêts de bus Kattalin	87 699,13	1 849,00	89 547,37	415			0,00	
416	route du plateau /lotissement hameau de borda		365 676,00	365 676,00	411			0,00	
TOTAL		969 161,52 €	1 845 680,00 €	2 814 841,52 €		756 644,19	468 409,05	1 225 053,24	

Les dépenses pour les opérations d'équipement 2025 représentent donc une somme de 3 924 414.17 € dont 1 340 870.17 € de restes à réaliser.

COMMUNE DE MOUGUERRE - Séance du Conseil Municipal en date du 06 mars 2025

Les recettes d'investissement pour les opérations d'équipement quant à elles représenteront une somme de 1 251 772.94 € dont 765 644.19 € de restes à réaliser.

Pour le reste de la section d'investissement :

En dépenses, il faut noter Le « Remboursement d'emprunt en capital » qui est estimé à 583 K€ sur 2025. Il est précisé que l'encours de la dette est structurellement sain puisque la totalité des emprunts fait l'objet d'un classement en « 1 A » au sens de la charte Gissler, c'est-à-dire qu'elle présente le risque financier le plus faible (l'échelle de classement allant de 1 à 6 pour le risque sur les indices et de A à F pour le risque sur la structure du prêt).

Les autres dépenses d'investissement, comprennent notamment le remboursement des annuités pour le portage de l'EPFL (Galharet) soit 21 442.95 et les dépenses d'ordre avec des régularisations d'écritures demandées par le Service de gestion comptable.

Concernant les recettes « Dotations, fonds divers et réserves », les recettes 2025 se décomposent de la manière suivante :

- FCTVA pour près de 333 K€, du fait d'un volume d'investissement important réalisé en N-2 (2023).
- Une taxe d'aménagement de 150 K€ évaluée de manière prudentielle
- Un excédent de fonctionnement capitalisé de 488 K€

Le budget prévisionnel des grandes masses des dépenses d'investissement est donc à ce jour le suivant :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023			Année 2024			Budget primitif 2025			
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	70 628,58	70 628,58	100	530 282,23	530 282,23	100				
16 - Emprunts et dettes assimilés	579 911,00	578 345,66	100	593 789,05	593 789,05	100	583 000,00		583 000,00	-1,8
26 - Participations et créances ratt. à des	5 000,00	5 000,00	100	5 000,00			5 000,00		5 000,00	0,0
27 - Autres immobilisations financières							21 442,95		21 442,95	
Total dépenses réelles hors opérations	655 539,58	653 974,24	100	1 129 071,28	1 124 071,28	100	609 442,95		609 442,95	-46,0
Total dépenses opérations d'invest.	3 271 925,58	2 055 868,89	63	3 272 233,87	1 099 635,73	34	2 583 544,00	1 340 870,17	3 924 414,17	19,9
Total dépenses d'ordre	278 071,02	171 272,96	62	307 305,30	147 413,45	48	485 198,25		485 198,25	57,9
Total dépenses d'investissement	4 205 536,18	2 881 116,09	69	4 708 610,45	2 371 120,46	50	3 678 185,20	1 340 870,17	5 019 055,37	6,6
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023			Année 2024			Budget primitif 2025			
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté							86 381,78		86 381,78	
024 - Produits des cessions d'immobilisations				30 000,00						
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 200 872,00	1 191 490,72	99	1 528 000,00	1 713 512,15	112	972 831,09		972 831,09	-36,3
13 - Subventions d'investissement reçues		108 735,57								
16 - Emprunts et dettes assimilés	618 422,36	300 000,00	49	870 878,02						
27 - Autres immobilisations financières		11 435,20		6 000,00	7 300,00	122				
Total recettes réelles hors opérations	1 819 294,36	1 611 661,49	89	2 434 878,02	1 720 812,15	71	1 059 212,87		1 059 212,87	-56,5
Total recettes opérations d'invest.	748 296,58	320 926,57	43	643 182,92	347 579,22	54	486 128,75	765 644,19	1 251 772,94	94,6
Total recettes d'ordre	1 658 905,24	418 245,80	25	1 630 549,51	389 110,87	24	2 143 531,51		2 143 531,51	31,5
Total recettes d'investissement	4 226 496,18	2 350 833,86	56	4 708 610,45	2 457 502,24	52	3 688 873,13	765 644,19	4 454 517,32	-5,4
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	Année 2023			Année 2024			Budget primitif 2025			
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement	20 960,00	-530 282,23	-2 530		86 381,78		10 687,92	-575 225,98	-564 538,05	

Ces orientations budgétaires amèneraient à réaliser un emprunt d'équilibre de 564 538.05 € si le taux de réalisation des opérations d'investissement était de 100%.

COMMUNE DE MOUGUERRE - Séance du Conseil Municipal en date du 06 mars 2025

Les membres du Conseil Municipal disposant des informations sur la situation financière de la Commune, ont discuté des grandes orientations qui définiront les priorités du futur Budget Primitif et se sont exprimés sur les choix et stratégies financières de la collectivité, en particulier en matière de fiscalité et d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Suite à la réunion de la Commission des Finances en date du 19 février 2025,

Après avoir entendu en séance publique le rapport préalable au débat d'orientations budgétaires,

Après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,

PREND ACTE

- du contenu du rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ;
- de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

UNANIMITÉ

Et ont signé au registre les membres présents, fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme.



Maire, Roland Hirigoyen.

